

NATURE IN SOLIDUM

RÉSIDENCES 2019
PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-JURA

APPEL À CANDIDATURES

TROIS RÉSIDENCES ARTISTIQUES DANS LES COMMUNES
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-JURA

Ouvert jusqu'au 8 AVRIL 2019

Solidairement et en commun, *In solidum* est le principe de responsabilité réciproque qui prévaut dans la gestion du collectif, si typique du Haut-Jura, où est né le système coopératif des fruitières. Une mutualisation des bienfaits de la nature comme de ses aléas, qui nous renvoie à notre responsabilité collective vis à vis d'elle, nous rappelle l'interdépendance indéfectible des hommes et de leurs milieux naturels, et la nécessité d'agir ensemble aujourd'hui pour les protéger.

Accompagné par COAL, acteur culturel référent de la rencontre de l'art et de l'écologie (projetcoal.fr), le Parc naturel régional du Haut-Jura, lance Nature in solidum, une démarche de valorisation artistique de son territoire. Par le biais de résidences et de commandes artistiques, le Parc et ses communes entendent aborder autrement les grands enjeux écologiques auxquels le Haut-Jura doit faire face, tels que la protection de la biodiversité, l'érosion des milieux naturels sensibles, la qualité de la ressource en eau, les impacts des changements climatiques, la mise en œuvre d'énergies renouvelables, la gestion forestière durable, ou encore les économies locales et circulaires, et les modes de vies collaboratifs et citoyens.

Cette démarche artistique engage à prendre conscience différemment des changements que subissent les territoires pour mieux agir sur leurs transformations, et contribuer à une meilleure conciliation des usages au sein des milieux naturels.

Ce programme valorise aussi bien la grandeur de la nature que la force du collectif et se conçoit comme une démarche participative fédérant artistes, collectivités, entreprises et acteurs locaux. Il participe à la vie sociale et économique locale et pourra notamment s'appuyer sur les ressources, les matériaux et les savoir-faire du Haut-Jura, renforçant par là même, la conscience écologique des usagers et résidents du territoire tout en proposant des expérimentations voire des solutions nouvelles.

Ce programme se veut ouvert : il sera enrichi, année par année, par de nouveaux appels à projets artistiques dans des communes différentes du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Cet appel à candidatures concerne trois résidences : l'une dans la commune de Jeurre, la seconde dans la commune de La Pesse, la troisième dans la commune de Avignon lès Saint Claude. Ces résidences artistiques sont portées par les communes avec le soutien financier de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté et du programme Leader Haut-Jura.

Conjointement à cet appel, est lancé un appel à candidatures pour la réalisation d'une œuvre dans l'espace public dans la commune de Morez à télécharger [ici](#).



RÉSIDENCE 1 : JEURRE ET LES POLLUTIONS DE LA BIENNE

La commune de Jeurre qui compte 267 habitants est le seul village de la vallée construit sur la rive droite de la Bienne. Jeurre se situe à la confluence de la Bienne (axe de passage Nord/Sud, de Saint-Claude à Lyon) et de l'Héria (ouvrant la voie au plateau jurassien à l'ouest). La Bienne, servit dès l'époque romaine au transport de bois depuis les forêts jurassiennes jusqu'à Lyon.

Au XIX^{ème} siècle des aménagements permettent d'améliorer la navigation (par le resserrement du lit de la rivière, c'est la grande époque des radeliers). Dès 1899, la source de Nerbier, (ruisseau affluent de l'Héria) est captée pour alimenter le village en eau potable et faire fonctionner une petite usine électrique éclairant le château et la rue principale. Jeurre fut ainsi l'un des premiers villages du Jura à être éclairé par l'électricité. À cette époque Jeurre vit de ses terres agricoles (vallée de la Bienne assez large), et de la tournerie sur bois. Dans les années 50-60, la commune est réputée pour sa rivière à truites, elle attirait de nombreux pêcheurs. Puis l'activité agricole, la tournerie et le tourisme de pêche ont décliné. À partir des années 70, l'exploitation d'une gravière a modifié l'équilibre de la Bienne et perturbé l'écosystème de la rivière. Ainsi se sont accumulées des pollutions diverses anciennes et plus récentes avec l'augmentation des rejets domestiques et cela malgré la construction d'une station d'épuration sur la commune dès le début des années 70.

Au-delà de la commune de Jeurre, depuis le 18^{ème} siècle, le bassin de la Bienne a connu un essor industriel très important. Malgré les récentes crises économiques, les industriels ont su préserver et développer leur savoir-faire dans les secteurs de la lunetterie, du décolletage ou du traitement de surface.

Depuis leur origine, ces activités sont à la source de rejets de micropolluants métalliques et organiques dans les stations d'épuration et dans la Bienne. D'autres sources potentielles de contamination participent à la dégradation de la qualité de l'eau et des sédiments, et ainsi aux mortalités piscicoles : activités économiques hors industrie, rejets domestiques, activités agricoles, anciennes décharges...

Afin de réduire ces rejets, sans pour autant porter atteinte au développement économique du bassin, le Parc naturel régional du Haut-Jura accompagne depuis près de 20 ans, les entreprises du bassin versant pour la réduction des pollutions de l'eau ainsi que les communes et leurs habitants afin de comprendre et résorber les problèmes de pollution. C'est dans le cadre de cette démarche que le Parc naturel régional du Haut-Jura et la commune de Jeurre organisent cette résidence artistique pour contribuer à une meilleure compréhension et lisibilité de cette responsabilité commune. L'artiste sera amené à rencontrer des experts locaux de ces questions et notamment les chargés de mission Milieux aquatiques du Parc du Haut-Jura.



RÉSIDENCE 2 : LA PESSE ET LA GESTION FORESTIÈRE

La Pesse se situe dans les Hautes Combes, espace montagneux du sud du Haut-Jura qui constitue la zone d'habitat à la fois la plus élevée (altitude moyenne 1100 m) et la moins peuplée du massif jurassien. L'habitat est réparti entre le centre du village, le hameau de l'Émbossieux, de nouveaux lotissements et des fermes isolées. Les paysages de combes sont caractéristiques, dominés par quelques crêts et monts et marqués par des dolines ou des zones de tourbières. Pour autant, plus de la moitié de la commune est couverte par la forêt.

La commune de La Pesse accueille également le lieu symbolique de la borne aux lions, ancienne pierre de séparation des trois contrées. La Pesse fût également un haut lieu de la résistance (plus de 2000 maquisards y ont été retranchés) pendant la seconde guerre mondiale.

La forêt occupe une place centrale, dans le Haut-Jura en général et sur la commune de la Pesse en particulier, tant du point de vue de la surface qu'elle occupe (65% de la surface du Parc naturel régional) que du point de vue économique, social, culturel et touristique. En outre, les forêts publiques, gérées par l'ONF, ont un rôle majeur dans la gestion durable de la ressource forestière sur le territoire du Parc. Les forêts communales sont gérées selon le principe de la « futaie jardinée » basée sur une gestion très fine des prélèvements de bois, dit « pied à pied ». Ce mode

de gestion est ancien et représentatif de la sylviculture du Haut-Jura. Cette gestion environnementale de la forêt encourage un équilibre favorable à une biodiversité très spécifique (faune, avifaune, végétaux...). Cependant, ce mode de gestion devra aussi composer, à l'avenir, avec les impacts potentiels des changements climatiques en cours sur la nature et la répartition des essences de bois.

Dans ce sens, l'ONF procède à de nombreuses études de suivi de l'évolution "naturelle" de la forêt. Elle a notamment en charge une parcelle dédiée à la recherche sur le sujet, dans la forêt communale de La Pesse. Le Parc du Haut-Jura a quant à lui mené plusieurs études sur les impacts des changements climatiques sur la forêt locale. La commune est aussi propriétaire de cabanes forestières situées dans la forêt communale.

L'artiste sera amené à rencontrer des agents de l'ONF et le Parc notamment pour comprendre et valoriser l'art de la futaie jardinée et des ressources en bois du Haut-Jura. La saisonnalité est un paramètre à prendre en compte : randonnées pédestres à la belle saison, à ski et traîneau tiré par des chiens en hiver. L'implication des habitants, des associations et des classes locales est souhaitée. Des experts en construction bois et des enseignements spécialisés sur le bois pourraient être mobilisés.



RÉSIDENCE 3 : AVIGNON LÈS SAINT CLAUDE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Avignon lès Saint Claude s'étend sur 780 hectares et compte environ 430 habitants. Etagée de 550 à 920 m d'altitude, elle bénéficie d'une position privilégiée, « en nid d'aigle », au dessus de Saint-Claude pour profiter de vues remarquables sur les vallées de la Bienne et du Tacon, les sommets de la Roche Blanche, les Grès ou le Mont Chabot et même au loin, les Monts Jura. Cette position en fait l'une des communes les plus ensoleillées du Haut Jura, et ainsi l'une des plus propices à l'installation d'équipement à énergie solaire. Avignon lès Saint Claude est également couverte à 80 % par la forêt dont 350 hectares de forêt communale, de faible rendement. 80 % de son territoire est classé en Natura 2000. La commune couverte de dalles calcaires abrite de nombreuses plantes et parmi elles de nombreuses orchidées dont une espèce remarquable.

Historiquement, la commune a accueilli plusieurs ateliers diamantaires dont certaines constructions ont conservé la trace, mais aujourd'hui, la commune d'Avignon est devenue essentiellement résidentielle et ne dispose plus d'aucun service (fermeture du restaurant et de l'école dans les années 2010). Pour autant, la commune continue d'attirer de nouveaux résidents, de nombreux promeneurs et la ferme du centre village sera bientôt réactivé sous la forme de gîtes d'étape.

Avignon-les-Saint-Claude, et la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude à laquelle elle est rattachée,

sont engagées, aux côtés d'autres communautés de communes du territoire du Parc du Haut-Jura, dans une démarche initiée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'ADEME et le Parc du Haut-Jura : Territoire à Energie Positive (TEPOS).

La transition énergétique, mise en oeuvre actuellement par les territoires, est devenue une préoccupation majeure et une nécessité urgente compte tenu des évolutions climatiques en cours. À l'horizon 2050, localement, les enjeux de cette transition énergétique sont doubles : une réduction des besoins et de la consommation en énergie d'au moins 50 %, et une production d'énergie provenant de ressources locales, couvrant les besoins restants. Cet engagement passe aussi par une mobilisation individuelle et collective, et par la mutualisation et la mise en commun des outils et des ressources à l'échelle des communes (panneaux solaires, réseau de chaleur à bois, association fruitière à énergie positive...).

La résidence s'orientera ainsi autour de la nécessité de partager les enjeux de la transition en trois dimensions : les économies d'énergie, la production locale d'énergies renouvelables et l'implication de tous pour relever cet immense défi. L'artiste sera amené à rencontrer des experts locaux de ces questions, ainsi que des habitants engagés dans des démarches collectives de production et de consommation d'énergie.

COORDINATION GÉNÉRALE ET PILOTAGE

Dans chacune des communes et pour chacun des projets, un Comité de pilotage est mis en place.

Ce Comité de pilotage a pour rôle :

- Le choix des projets et la sélection des candidats
- Le bon déroulé de la résidence sur la commune
- La mise en œuvre des temps publics et de restitution

Les membres du comité de pilotage sont :

- La commune d'accueil, représentée par son Maire et les membres du Conseil Municipal, et plus particulièrement le référent local, qui est une personne volontaire de la commune en charge de l'accueil de l'artiste et du bon déroulement de son séjour sur place. Un éventuel représentant de la Communauté de communes.
- Le Parc naturel régional du Haut Jura, coordinateur des opérations et garant de la démarche dans son ensemble
- La DRAC Bourgogne-Franche-Comté, représentée par la conseillère pour les Arts plastiques
- Un commissaire d'exposition qui assure le lien entre les artistes et les acteurs locaux

CALENDRIER

Réception des candidatures jusqu'au 8 avril 2019

Annonce du lauréat : 27 avril 2019

La résidence **pourra commencer à partir du mois de mai 2019 et devra se terminer au plus tard le 1er mars 2020**. Une date de début de résidence plus tardive est possible.

Continue ou fractionnable, la période de présence effective de l'artiste sera déterminée en fonction de son projet. Un **minimum de 8 semaines de présence** est requis.

MOYENS HUMAINS MIS À DISPOSITION DE L'ARTISTE

Les acteurs du projet et les membres du comité de pilotage soutiendront le résident dans ses recherches et ses démarches. Pour assurer le bon déroulement de la résidence, l'artiste aura des interlocuteurs bien identifiés au sein de la Commune, du Parc naturel régional du Haut-Jura et du commissariat artistique, concernant le déroulement de la résidence et la connaissance du parc et de ses enjeux.

Il est à noter que l'implication des scientifiques ressources du Parc, des employés communaux, habitants référents et entreprises locales pourront accompagner l'artiste dans ses recherches et ses créations.

RESTITUTION ET RENCONTRES AVEC LES PUBLICS

L'artiste résident devra produire **une restitution publique** de sa recherche artistique pendant et/ou à l'issue de sa résidence sous une forme libre (installation, exposition, publication, événement...) à définir en fonction du projet.

L'artiste s'engage également à concevoir et animer **au moins trois temps publics** au cours de la résidence impliquant les habitants de la commune et les acteurs locaux.

RÉMUNERATION ET MOYENS FINANCIERS

Une bourse d'un montant total de 10 000 euros TTC est disponible pour chacune des résidences. Les porteurs de la résidence versent à chaque artiste :

- **Une bourse de résidence égale à 5000 euros TTC** pour lui permettre d'exercer son activité de création, de recherche ou d'expérimentation hors de son lieu habituel de création, conformément à la vocation première de la résidence. Cette bourse inclut :

- Les frais liés à la résidence (l'hébergement -voir ci-dessous-, les transports et les repas)
- La conception et l'animation des temps publics

- **Une enveloppe de 5000 euros TTC allouée pour la production** d'œuvres et la restitution de la résidence.

La répartition budgétaire pourra faire l'objet d'aménagements en fonction des besoins du projet et avec la validation du COPIL.

La collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si les propositions étaient jugées non recevables.

RÉSIDENCE À JEURRE

Hébergement

A Jeurre, une solution d'hébergement en meublé (pour un montant d'environ 300 euros par mois) est proposée à l'artiste. De fait, la durée du temps de présence de l'artiste fera varier le coût de son hébergement, à prendre en charge sur sa bourse de travail.

Lieu de travail

A Jeurre, un bel espace, situé dans l'ancienne école de Jeurre est mis à disposition de l'artiste pendant toute la durée de la résidence. Cette ancienne classe de 45 m² avec un local attenant de 20 m² en jouissance exclusive est très lumineux et bien chauffé.

RESIDENCE À LA PESSE

Hébergement

À La Pesse, un logement indépendant dans une ferme chez l'habitant, sera mis à la disposition de l'artiste (seule des frais techniques seront à la charge de l'artiste pour un montant d'environ 100 euros par mois). De fait, la durée du temps de présence de l'artiste fera varier le coût des frais liés à son hébergement, à prendre en charge sur sa bourse de travail.

Lieu de travail

À La Pesse, l'artiste pourra disposer de deux espaces de travail au choix : l'un à l'Alvéole, tiers lieu culturel animé au centre du village, et l'autre, plus isolé, dans le bâtiment technique de la commune.

RESIDENCE À AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE

Hébergement

À Avignon lès Saint Claude, une solution d'hébergement en meublé (pour un montant d'environ 300 euros par mois) est proposée à l'artiste. De fait, la durée du temps de présence de l'artiste fera varier le coût de son hébergement, à prendre en charge sur sa bourse de travail.

Lieu de travail

À Avignon lès Saint Claude, un ancien appartement situé dans le bâtiment de la mairie, à proximité des services municipaux sera mis à la disposition de l'artiste.

CRITERES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les trois artistes retenus seront choisis par les porteurs du projet, réunis en comité de pilotage, sur la base des critères suivants :

- La **pertinence et l'originalité** de la démarche artistique proposée au regard des enjeux environnementaux du Haut-Jura (40%)
- La **capacité de l'artiste à co-construire et à partager** le fruit de ses recherches avec les acteurs du territoire (30%)
- La **qualité professionnelle** des références antérieures (30%)

Les réponses seront transmises par courriel à l'ensemble des candidats de l'appel à candidatures.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les artistes ou collectifs d'artistes peuvent candidater à l'une ou l'autre des résidences en précisant la commune choisie.

Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants rassemblés dans un seul fichier au format PDF :

- Une note d'intention synthétique exposant :
 - la compréhension des enjeux de la résidence au regard des problématiques environnementales à traiter (cf site internet du Parc, dans la rubrique "Plus d'informations"),
 - la démarche artistique envisagée dans ce contexte
 - en quoi la démarche artistique sera co-construite et partagée avec les acteurs du territoire
- Une approche succincte du calendrier prévisionnel (période et temps de présence sur place envisagés) dans cette note d'intention est également souhaitable.
- Un CV et un portfolio présentant et illustrant les précédentes réalisations de l'artiste et explicitant sa démarche
- L'attestation sur l'honneur, complétée et signée (ci-jointe à l'appel à projet)

DÉPÔT DES DOSSIERS

Réception des dossiers de candidature le 8 avril 2019 à minuit au plus tard.

Ils doivent être envoyés par email à l'adresse :

natureinsolidum@gmail.com

Plus d'informations :

parc-haut-jura.fr

CONTACT

Pour toutes informations complémentaires écrire à :

Marie-Pierre Reynet, Parc naturel régional du Haut-Jura

mp.reynet@parc-haut-jura.fr



MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE
ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT
(DOCUMENT À RETOURNER AU PARC DÛMENT REMPLI ET SIGNÉ)

Je soussigné _____ agissant en qualité de _____ atteste
être à jour de mes obligations fiscales et sociales.

Je soussigné _____ agissant en qualité de _____ atteste
n'avoir pas fait l'objet d'interdiction de concourir.

Je soussigné _____ agissant en qualité de _____ atteste
n'avoir pas fait l'objet de condamnation pénale ni commis d'infraction au Code du Travail.

Fait à _____

le _____

(Cachet et signature)